

Nouveau certificat de salaire (NCS)

Un aspect juridique et informatique

DÉCLARATION. Obligatoire à partir de janvier 2007, le nouveau certificat de salaire intercantonal impose de déclarer les prestations salariales accessoires et de séparer les frais forfaitaires des frais effectifs.



Le comité de la Conférence suisse des impôts (CSI) recommande aux autorités fiscales cantonales l'introduction générale du nouveau certificat de salaire dès la période fiscale 2007 (salaires 2007). Le NCS peut déjà être utilisé facultativement depuis la période fiscale 2005.

L'important en bref

Le NCS est un formulaire intercantonal de format portrait A4, utilisé pour toutes les prestations salariales, les prestations salariales accessoires et les indemnités des membres de l'administration, ainsi que pour

l'attestation des rentes au deuxième pilier. Le NCS doit clarifier ce qui doit être déclaré. Au dire des administrations fiscales cantonales, environ la moitié des certificats de salaires retournés à l'heure actuelle n'est pas remplie correctement.

A cause de la nouvelle transparence des prescriptions, les déclarations obligatoires doivent être prises très au sérieux. Les violations aux obligations sont clairement signalées dans les instructions. Les employeurs, dont les certificats de salaire sont erronés, peuvent être sanctionnés (art.

127, 174 et 186 LIFD, art. 43, 55 et 59 LT, ainsi que l'art. 251 CP) et/ou être tenus pour responsables (art. 177 LIFD, art. 56 LHID).

En 2005, le NCS entre pour la première fois en vigueur dans toute la Suisse. Son utilisation est toutefois encore facultative. Presque toutes les entreprises vont attendre l'année 2007, date à partir de laquelle l'utilisation du NCS sera obligatoire. Vous trouverez le formulaire du NCS, ainsi qu'une marche à suivre détaillée sur le site internet de la Conférence suisse des impôts www.steuerkonferenz.ch.

Salaires bruts et prestations salariales accessoires

Sur l'ancien certificat de salaire, le salaire brut ne devait être indiqué qu'une seule fois. Dans le NCS, une répartition sur dix champs est devenue nécessaire. Bien que cette répartition soit sensée, elle entraîne aussi un surplus de travail. L'agent payeur doit à présent savoir quelles parties du salaire concernent les différents chiffres du certificat de salaire, et quelles informations doivent être ajoutées dans certains cas.

Contrairement à l'ancien certificat de salaire, le NCS exige expressément la déclaration des prestations salariales accessoires. Si des frais, qu'un employé peut déduire

des impôts, sont remboursés par l'employeur, ceux-ci doivent être indiqués en tant que prestations salariales accessoires, c'est-à-dire en tant que revenu imposable. Celles-ci correspondent, par exemple, aux indemnités de transport ou aux frais de formation.

Une attention toute spéciale est portée à l'utilisation privée des véhicules de l'entreprise. Le montant représente toujours un pourcentage du prix d'achat, néanmoins avec minimum mensuel de 150 fr. Des dérogations sont cependant possibles, en particulier si l'employé doit lui-même porter une partie des frais d'entretien du véhicule.

Frais et formation

Le NCS exige une séparation entre les frais forfaitaires et les frais effectifs. Une lecture consciencieuse de la marche à suivre est conseillée dans le domaine des frais effectifs. Le but est d'atteindre une procédure pour les frais effectifs aussi simple que possible. Plusieurs mesures peuvent être entreprises à cet effet, tel que suivre les instructions de la marche à suivre, une nouvelle organisation de la gestion des frais au sein de l'entreprise ou une réglementation des frais approuvée par le canton. Le modèle d'un règlement des frais approuvé existe sur www.steuerkonferenz.ch.

● EMPLOI ET CARRIÈRE

Les prestations que l'employeur paie directement à l'employé doivent être indiquées dans le NCS dans leur intégralité. Ceci est aussi valable pour les montants payés pour une formation continue. Si la facture de la formation est par contre directement payée par l'employeur et non par l'employé, un montant exempté de 12 000 fr. est accepté annuellement. Dans ce cas, les coûts de la formation devront seulement être indiqués au NCS, s'ils dépassent le montant exempté.

Répartition des différentes parties du salaire dans le NCS

Les explications données ci-dessus et dans la marche à suivre prouvent qu'une attention toute particulière est portée à la répartition des composants de salaire sur les différents chiffres du NCS. Pour cette raison, les logiciels de salaires permettent d'attribuer les composants de salaire à un chiffre du certificat de salaire. La base des impôts n'est plus adaptée au travail avec le NCS et n'est de ce fait plus soutenue. Lors de cette attribution des composants de salaire, le texte nécessaire dans le NCS peut également être transmis automatiquement.

Définitions dans la base de données du personnel

Les propriétés individuelles nécessaires pour l'établissement des certificats de salaire peuvent être enregistrées dans les données de base du personnel du logiciel utilisé. Ces pro-

priétés peuvent être identiques pour tous les employés ou propres à un ou plusieurs services d'une entreprise. Il est de plus possible de définir des propriétés valables pour un seul employé. Des remarques sont également possibles, et seulement transmises, si certaines propriétés ont été définies pour un employé.

Comme différentes remarques peuvent survenir dans la pratique, les programmes des salaires peuvent proposer des modèles. Ces derniers permettent de définir des remarques propres à un groupe plutôt qu'à un seul individu. Ces modèles peuvent, par exemple, être saisis pour un service, car tous les employés de ce dernier ont, en règle générale, les mêmes définitions et les mêmes remarques dans le certificat de salaire. Les définitions présentes dans le certificat de salaire du service de production, par exemple, seront très différentes de celles du service des ventes. Les employés du service des ventes auront probablement des définitions semblables pour les frais ou le véhicule de l'entreprise, alors que celles-ci ne seront pas valables pour les employés du service de production. Cela garantit une gestion rentable et flexible des remarques pour les différents champs du certificat de salaire.

Il faut tenir compte du fait que le nombre de remarques exigées par les administrations fiscales a énormément augmenté. Cela explique pourquoi la marche à suivre parle de pages supplémentaires. Celles-ci doivent être utilisées, si les

remarques ou d'autres éléments de texte obligatoires n'ont plus de place sur le formulaire du certificat de salaire. Il faut également contrôler que toutes les remarques définies à l'avance soient correctement traduites, afin de ne pas devoir les contrôler et les traduire séparément lors de l'impression. Les certificats doivent être édités en allemand, français ou italien, même si un employé parle l'anglais ou une autre langue.

Page supplémentaire

La plupart des logiciels de comptabilité des salaires créent automatiquement une page supplémentaire, si besoin est. Comme le certificat de salaire, cette page supplémentaire contient un champ d'adresse. Les données détaillées contiennent une liste de toutes les informations, qui n'ont plus eu de place sur le certificat de salaire. Ce cas peut se présenter avec le texte des remarques, qui sera, pour cela, imprimé sur une page supplémentaire. Un renvoi à cette page sera indiqué sur le formulaire du certificat de salaire.

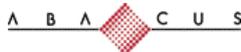
Cela est aussi valable pour les composants du salaire devant figurer en détail et pour lesquels la place sur le formulaire serait insuffisante. Si les champs d'un chiffre sont, par exemple, trop courts, le programme créera automatiquement une page supplémentaire, qui sera indiquée dans le formulaire du certificat de salaire. Les détails correspondants, ainsi que les montants, seront indiqués sur la page supplémentaire.

Ancien et nouveau certificat de salaire – travail en parallèle

Les travaux de préparation pour le nouveau certificat de salaire doivent avoir eu lieu avant le premier décompte de salaire en janvier 2007. Ils peuvent, par exemple, contenir une nouvelle réglementation des frais, des formations ou des véhicules de l'entreprise. Ces nouvelles réglementations peuvent avoir un impact sur les définitions des composants de salaire ou sur les propriétés de la base de données du personnel. Cela signifie que de nombreuses entreprises sont passées au NCS durant le courant de l'automne 2006, pour des raisons de temps.

En conclusion, certains programmes informatiques ont permis de travailler en parallèle avec l'ancien et le nouveau certificat de salaire, ce qui facilite le choix individuel pour le moment du passage au NCS. Ce passage peut demander un surplus important de travail et provoquer alors un frein dans son exécution. Les logiciels de salaires s'y sont adaptés, pour certains depuis 2004, et vous offrent des fonctionnalités pour que cette transition se fasse en douceur. ●

**Jérôme Trachsel,
Marketing Manager
Suisse romande
Abacus Research SA**



www.abacus.ch



www.bemore.ch



www.expectra.ch



www.hays.ch



www.jrmc.ch